





Formation économique du Comité Social et Économique (CSE)

Exercer efficacement son mandat.

Formation agréée par
la **DREETS PACA**
par arrêté préfectoral

-  **5 jours (35h)** – possibilité d’adapter le programme sur 3 ou 4 jours
-  présentiel distanciel
-  **Devis sur demande transmis sous 48 h** – Tarif HT (exo TVA) par jour de formation
De 990 € à 1190 € à partir de 4 personnes
(Possibilité inter-entreprise de 250 à 360 € par personne)
-  Dates à fixer conjointement (délai d’accès à partir de 10 jours)

Objectifs :

Acquérir ou développer les connaissances et les compétences nécessaires en matière économique et sociale pour la bonne exécution de son mandat d’ élu au Comité Social et Économique.

Méthode pédagogique :

Une fiche de positionnement est à remplir avant la formation afin de repérer les besoins spécifiques.

La méthode pédagogique est interactive et participative favorisant le processus d’apprentissage.

Apports théoriques et pratiques (outils), QCM, études de cas, exercices applicatifs et jeux de rôle.

Possibilité de réaliser des exercices applicatifs sur les documents de l’entreprise (règlement intérieur, compte de résultats, bilan, budget de fonctionnement...)

L’échange est privilégié, un temps est consacré aux questions-réponses.

Les supports pédagogiques sont remis à chaque stagiaire.

Évaluation continue :

Appréciation du formateur sur l’acquisition des compétences pendant la formation à l’aide d’applications, de jeux de rôles et de QCM.



Membres du Comité Social Economique



**Animateurs : Juriste spécialisée en Droit Social, Consultante en Ressources Humaines
- Relations Sociales et Formateur en Comptabilité Gestion**



Pas de prérequis

Programme

Animée par notre Juriste spécialisée en Droit Social

Introduction

I- Le Comité Social et Économique (CSE) : Généralités

I.1 Mise en place du Comité Social et Economique

I.1.1 Seuil d'effectif

I.1.2 Élections

I.1.3 Les autres IRP prévues par la loi

I.2 Fonctionnement du CSE

I.2.1 Composition – Rôles du secrétaire, trésorier, président...

I.2.2 Les réunions : périodicité, ordre du jour...

I.2.3 Les 6 commissions : santé, sécurité et conditions de travail, économique, formation, d'information et d'aide au logement, l'égalité professionnelle, des marchés

I.2.4 Les moyens du CSE

I.2.5 Les budgets du CSE

I.2.6 Le règlement intérieur

Atelier : Analyser le règlement intérieur (possibilité de travailler sur les documents internes de l'entreprise)

I.3 Attributions du CSE

I.3.1 Attributions liées à la marche générale de l'entreprise

I.3.2 Attributions liées à la santé, la sécurité et les conditions de travail

I.3.3 Information

I.3.4 Consultations

I.4 Les expertises du CSE

I.4.1 Cas de recours

I.4.2 Modalités de prises en charge financière

II- La vie juridique de l'entreprise

II.1 Différentes formes juridiques : conditions et conséquences de chacune des formes.

II.2 Opérations de restructuration juridique : fusion, scission, prise de participation, OPA

II.3 Les différents dispositifs d'épargne salariale

II.4 Rappel sur les sources du droit

II.5 Les entreprises et la négociation sociale

II.5.1 Nouvelle articulation accord de branche / accord d'entreprise

II.5.2 L'accord majoritaire

Animée par notre Formateur en Comptabilité et Gestion

Introduction : Approche globale des grands principes de la comptabilité générale

I- S'initier au vocabulaire comptable et aux mécanismes de la comptabilité

- I.1 Découvrir les principes généraux de la comptabilité
- I.2 Traduire par les chiffres la vie de l'entreprise
- I.3 S'approprier le principe de la double partie
- I.4 Comprendre les mécanismes et les principes comptables
- I.5 Lire les documents comptables : journal, grand livre, balance, SIG, compte de résultat, bilan...

II- Déchiffrer, différencier et interpréter un compte de résultat et un bilan comptable

- II.1 Comprendre l'intérêt d'un compte de résultat et d'un bilan comptable
- II.2 Distinguer les différents postes
- II.3 S'initier aux grandes masses

Atelier : Analyser un compte de résultat et un bilan (possibilité de travailler sur les documents internes de l'entreprise)

III- Gérer les budgets du CSE

- III.1 Dualité des budgets
- III.2 Les différents budgets : de fonctionnement, des activités sociales et culturelles (imputation des dépenses), autres budgets...
- III.3 Suivre le budget et les décisions à prendre
- III.4 Élaborer et suivre le budget prévisionnel : Elaboration d'un budget par activité - Suivi du budget et des écarts entre le prévisionnel et le réalisé.
- III.5 Respecter le règlement URSSAF
- III.6 Anticiper et négocier la date de versement de la contribution patronale

Atelier : Etablir un budget prévisionnel (possibilité de travailler sur les documents internes de l'entreprise)

Animée par notre Consultante en Ressources Humaines – Relations Sociales

I- La négociation sociale

- I.1 Qu'est-ce que la négociation ?
- I.2 Qu'est-ce qui fait négociier ?
- I.3 Que faut-il pour négocier ?

II- Le champ de la négociation sociale

III- Le processus de la négociation sociale

- IV- La négociation et les accords
- IV.1 Lexique de la négociation sociale
- IV.2 Durée déterminée ou indéterminée
- IV.3 Type d'Accord pour type de négociation
- IV.4 Les clauses incontournables
- IV.5 Les temps dans la négociation
- IV.6 Les 3 temps de la négociation

V- Les acteurs dans la négociation

VI- Les négociateurs

- VI.1 Les enjeux d'une négociation
- VI.2 Les facteurs fondamentaux de la négociation

Exercices applicatifs.

Simulation de négociation.



Ou

Animée par notre Consultante en Ressources Humaines

I - Comprendre les rôles, les attentes et les limites de chaque partie

- I.1 Les membres du CSE (ses collègues)
- I.2 Le délégué syndical
- I.3 La direction

II - Améliorer son positionnement dans l'échange

- II.1 Progresser grâce à l'analyse transactionnelle (test)
- II.2 S'entraîner aux différents comportements (exercices)
- II.3 Gérer le conflit en réunion



Jeux de rôle de mise en application des techniques d'interactions en situation de préparation de réunion CSE et de négociation avec la direction.

Conclusion